

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 24

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

**Date de convocation**

12/12/2025

**Date d'affichage**

12/12/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

**Etai(ents) présents :**

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

**Procuration(s) :**

M. DESNOUHES Laurent donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric

**Etai(ent) absent(s) :**

M. HERITEAU Antoine, Mme LUMINEAU Catherine

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DESNOUHES Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : D05\_12\_2025

Objet : DOMANIALITÉ

Vente d'un terrain sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

Monsieur le Maire indique que Monsieur Vincent GIRAUD et Madame Samira OUFILAL ont souhaité se porter acquéreurs du terrain communal cadastré A 2593 d'une surface de 26 m<sup>2</sup>.

Au préalable, le déclassement de la parcelle faisant partie de la voirie communale a été approuvé par le Conseil Municipal.

Le service des domaines, consulté à cet effet, a évalué le prix de vente de ce terrain à 52 € HT

Au vu du fait que les conjoints GIRAUD-OUFILAL ont entretenu cette parcelle depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle A 2593 à Monsieur Vincent GIRAUD et à Madame Samira OUFILAL à l'euro symbolique et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant, les frais de celui-ci et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Le Secrétaire de séance,  
Nathalie DUBIN



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY


